

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-56

OBJET : FUTURE CITÉ DU CINÉMA D'ANIMATION DU HARAS : APPROBATION DU PRINCIPE DE GESTION PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE CITIA

Rapporteur : Etienne ANDRÉYS

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **31 MARS 2023**

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

D.CN.2023-56

OBJET : FUTURE CITÉ DU CINÉMA D'ANIMATION DU HARAS : APPROBATION DU PRINCIPE DE GESTION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE CITIA

Rapporteur : Etienne ANDRÉYS

Le projet de transformation du site de l'ancien haras d'Annecy, dont le programme a été validé lors de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2018, s'articule autour de 3 opérations :

- La création d'une halle gourmande, dont l'exploitation a été confiée, via la conclusion d'un contrat de délégation de service public, à la société Biltoki ;
- L'aménagement d'un parc, lieu d'échanges et de respiration en cœur de ville, dont l'entretien sera confié aux services municipaux ;
- La construction d'un pôle culturel : la cité du cinéma d'animation.

Ce pôle culturel, lieu totem du cinéma d'animation, permettra de disposer d'un espace à la hauteur de la capitale du film d'animation qu'est la ville d'Annecy, tout en renforçant l'ancrage territorial en créant un site permanent d'échanges, notamment avec la population locale.

Il se décline sur différents axes concourant chacun à l'expérimentation et à la valorisation de l'image animée :

- La grande exposition annuelle
- L'exposition permanente
- Le studio (éducation à l'image)
- L'arène (conférences, rencontres)
- La projection
- La résidence d'artistes
- La boutique.

Les publics visés seront autant la population locale et les scolaires que les visiteurs (touristes de loisirs et d'affaires) et les acteurs de la filière de l'image animée.

Ce projet s'inscrit dans un écosystème territorial particulièrement favorable à son implantation.

Le festival international du film d'animation (et son marché du film) a célébré en 2020 son soixantième anniversaire, et généré en 2022 des retombées économiques de 22,8 M€ sur le bassin annécien.

Par ailleurs, l'organisation de cet événement et l'animation de la filière reposent, depuis 2006, sur un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), CITIA, qui a structuré une expertise territoriale dans les domaines culturels, de la formation et du développement économique.

Le conseil d'administration de cet EPCC est composé de 5 membres fondateurs : l'État (CNC), le Département de la Haute-Savoie, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Grand Annecy et la ville d'Annecy.

L'objet, prévu dans ses statuts, prévoit que CITIA « *soutient la création, la promotion, le développement, la diffusion, la constitution, et la présentation au public du patrimoine dans le domaine des industries créatives à l'échelle régionale, nationale et internationale* ».

Sur le plan culturel, CITIA organise le Festival International du Film d'Animation chaque mois de

juin, et, depuis 2019, « l'hivernal festival ».

Compte tenu de l'expertise professionnelle de CITIA, du rayonnement du Festival International du Film d'animation, de l'ancrage territorial de cet EPCC, qui a notamment permis, sur le plan local, de développer l'éducation à l'image pour les annéciens, de nouer des partenariats avec des acteurs de la filière, et d'attirer chaque année plus de 100 délégations internationales, il est proposé que CITIA, par l'évolution de ses statuts, exploite la future cité du cinéma d'animation (programmation, gestion, maintenance des bâtiments). L'évolution de ces statuts devra être validée par son conseil d'administration et par les instances délibérantes de ses membres.

Dans le cadre de cette future gestion, les étapes réglementaires suivantes seront mises en œuvre :

- 1) Délibération de l'EPCC CITIA permettant l'évolution de ses statuts ;
- 2) Délibérations concordantes de chaque membre fondateur de CITIA : ville d'Annecy, Grand Annecy, Département de la Haute-Savoie, Région Auvergne Rhône-Alpes, État, approuvant les statuts de l'EPCC CITIA ;
- 3) Arrêté préfectoral approuvant les statuts de l'EPCC CITIA.

Afin d'initier la démarche permettant de faire évoluer les statuts de l'EPCC CITIA en vue d'une prise de gestion de la future cité du cinéma d'animation, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** le principe de gestion de la future cité du cinéma d'animation du haras, par l'Établissement Public de Coopération Culturelle CITIA.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Ne prend pas part au vote : 3 voix

Ne prend pas part au vote : ASTORG François, GÉRY Fabien, GRÉBERT Fabienne

Le Secrétaire de séance

PESSEY Tony

Signé électroniquement par :

Tony PESSEY

Date : 31/03/2023

Qualité : Conseiller municipal

Pour extrait conforme

Par délégation du Maire

Signé électroniquement par :

Christelle BRANDO

Date : 31/03/2023

Qualité : Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.